

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 49 (2022)
Heft: 3

Rubrik: Sélection : Tanja Stadler

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tanja Stadler



Tanja Stadler, professeure au département des biosystèmes de l'EPFZ, a été l'une des scientifiques les plus importantes pendant la crise du coronavirus en Suisse. Dans la Science Task Force qui conseillait les autorités, Tanja Stadler a dirigé le groupe d'experts chargé du calcul de la valeur R qui montre si la pandémie se propage ou recule. Le gouvernement s'est appuyé entre autres sur cette information pour prendre des mesures. Une grande responsabilité pour la mathématicienne, d'autant plus qu'elle a repris les rênes de toute la Task Force à l'été 2021. Alors âgée de 40 ans, elle était l'une des benjamines du groupe. «Notre liberté dépend des calculs de cette femme», titrait un journal. Tanja Stadler, elle, s'est abstenu de tout ton outrancier. Sous les feux croisés de l'opinion publique, la chercheuse plusieurs fois récompensée s'en est tenue sobrement aux faits et aux preuves. Comme d'autres chercheurs s'exprimant en public sur l'épidémie, elle a récolté haine et menaces. Mais Tanja Stadler n'est jamais tombée dans le piège de s'exprimer politiquement, soulignant sans cesse que la science explique ce qu'elle sait et que les décisions relèvent de la politique. Tout au plus a-t-elle émis des signaux subtils, comme quand elle est apparue masquée lors d'une interview télévisée peu après la levée des mesures en Suisse. Fin mars, la Task Force s'est dissoute, mais Tanja Stadler poursuit ses recherches sur la propagation et la mutation des virus. Enfant déjà, les phénomènes scientifiques naturels la passionnaient. Aujourd'hui, elle est devenue un modèle pour les jeunes femmes qui veulent aussi se consacrer à des domaines scientifiques autrefois dominés par les hommes.

SUSANNE WENGER

Nouvelles

De la prison pour l'ex-banquier Pierin Vincenz

En avril, l'ancien directeur de la banque Raiffeisen, Pierin Vincenz, a été déclaré coupable de faux dans les titres et de gestion déloyale par le Tribunal de district de Zurich (voir aussi «Revue» 2/22). Il a écopé de trois ans et neuf mois de prison ferme et d'une peine pécuniaire de 560 000 francs. Les spécialistes en droit pénal considèrent que ce verdict de culpabilité prononcé à l'encontre de l'ancien patron d'une grande banque, empêtré dans des conflits d'intérêts, fera date. L'expert Gregor Münch a déclaré à la «Neue Zürcher Zeitung»: «Ce jugement effraiera sans doute l'un ou l'autre grand ponte de l'économie.» (MUL)

La Suisse ouvre une ambassade au Vatican

Avec la Garde suisse pontificale, la Suisse bénéficie d'une présence voyante au Vatican. Mais ce n'est que récemment qu'elle a souhaité y ouvrir sa propre ambassade. Le premier ambassadeur désigné au Vatican est le diplomate Dennis Knobel. Par cette inauguration, la Suisse solde définitivement les comptes d'une relation tendue depuis plusieurs décennies avec le Saint-Siège: en 1873, le Conseil fédéral avait coupé les ponts avec le Vatican à la suite du combat culturel qui opposait les catholiques et les protestants. Ce n'est qu'en 1991 que la Suisse a réaccrédité un ambassadeur pour le Vatican. Jusqu'ici, il était toutefois basé en Slovénie. (MUL)

L'UE exige des réponses claires de la Suisse

Les relations entre la Suisse et l'UE sont encore en plein chantier. Depuis que la Suisse a abandonné les négociations sur un accord-cadre avec l'UE en mai 2021, il est vrai qu'elle cherche des moyens de renouer le dialogue. Seulement, du point de vue de la Commission européenne, les ébauches de solutions proposées par la Suisse ne sont pas claires. D'après les recherches de Radio SRF, la Commission européenne exige à présent de la Suisse des réponses écrites claires à une liste de questions qu'elle lui a fournie. Elle évaluera ensuite si les propositions du gouvernement suisse constituent un socle valable pour la poursuite des négociations. (MUL)

Le bateau «Heimat» devient écolo à 89 ans

Les bateaux en service régulier sur les lacs suisses sont des moyens de transport publics appréciés. Sur le lac de Greifen, l'un d'entre eux vient d'opter pour un système de propulsion électrique: le «Heimat», construit en 1933, a troqué son moteur diesel contre un moteur électrique. Les grandes sociétés de navigation suisses pourraient bien suivre cette tendance. La mise en service d'un premier bateau électrique a, par exemple, été annoncée sur le lac de Constance. (MUL)

La Suisse veut étoffer son armement

Augmenter les dépenses d'armement à 7 milliards de francs par an: c'est la décision prise par une nette majorité du Conseil national au mois de mai. Si le Conseil des États dit oui à son tour, le budget militaire augmentera de 1,4 milliard de francs par rapport à aujourd'hui. La décision du Conseil national a été prise sur fond de guerre en Ukraine. (MUL)